

Enquête départementale pour la Protection Sociale Complémentaire (PSC) du CDG33

Synthèse des résultats de l'enquête PSC du 19 septembre au 7 octobre 2022

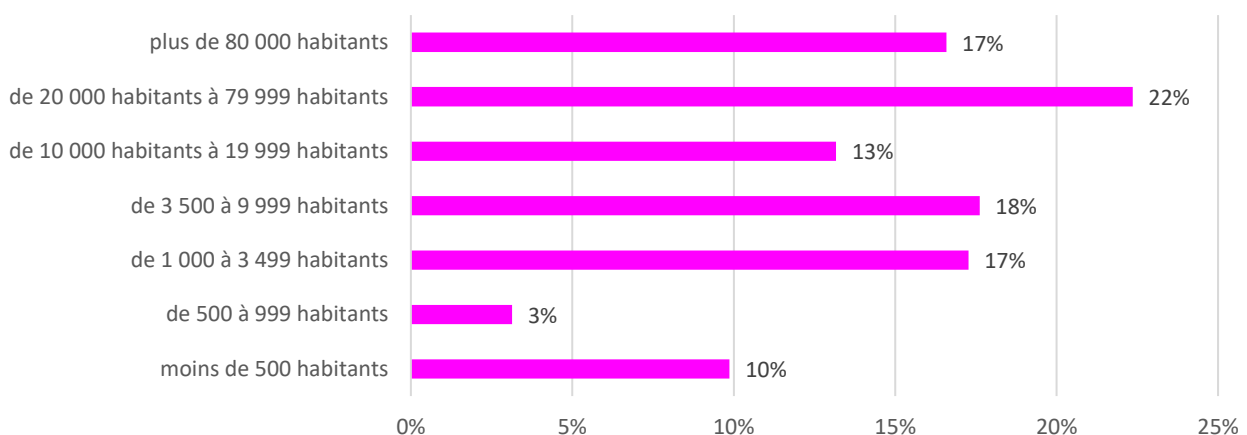
— Présentation du panel

Nombre de collectivités participantes	185
Nombre de collectivités interrogées	924
Pourcentage de collectivités participantes (Taux de retour)	20%

Répartition du nombre de collectivités participantes par strate démographique

Strates des collectivités	Nombre de collectivités participantes	%
moins de 500 habitants	49	26%
de 500 à 999 habitants	31	17%
de 1 000 à 3 499 habitants	53	29%
de 3 500 à 9 999 habitants	18	10%
de 10 000 habitants à 19 999 habitants	10	5%
de 20 000 habitants à 79 999 habitants	14	8%
plus de 80 000 habitants	10	5%
TOTAL	185	100%

Part des agents employés par strate démographique des collectivités

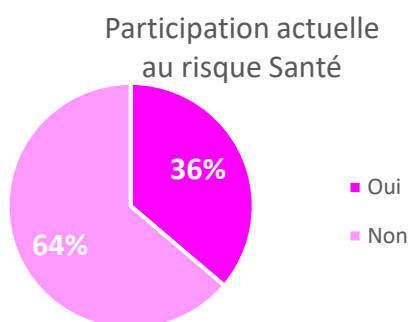


Les collectivités de moins de 1 000 habitants qui constituent 43% des collectivités ayant participé à l'enquête emploient environ 13% du total d'agents employés par le panel.

Les collectivités de 1 000 à 9 999 habitants qui représentent 38% des collectivités ayant participé à l'enquête emploient 35% du total d'agents employés par le panel.

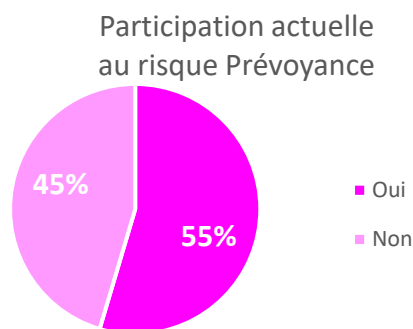
Les collectivités de 10 000 à 79 999 habitants, soit 13% des collectivités participantes emploient 36% du total d'agents employés par le panel.

— Participation actuelle par risque

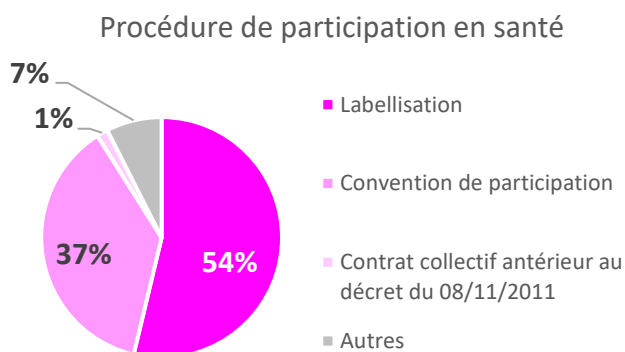


36% des collectivités participent actuellement à la couverture du risque santé de leurs agents.

55% des collectivités participent actuellement à la couverture du risque prévoyance de leurs agents.

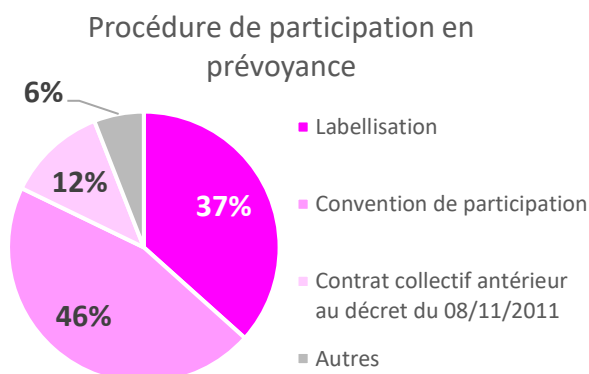


— Procédure de participation



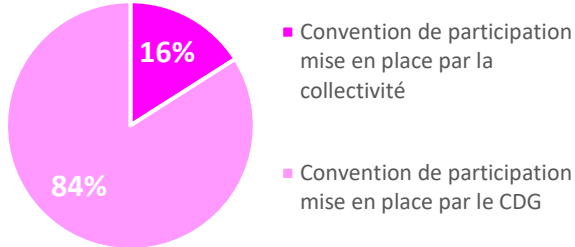
54% des collectivités qui participent à la couverture du risque santé de leurs agents ont choisi la procédure de labellisation, contre 37% pour la convention de participation.

37% des collectivités qui participent à la couverture du risque prévoyance de leurs agents ont choisi la procédure de labellisation, contre 46% pour la convention de participation.



Poids actuel des CDG dans les conventions de participation

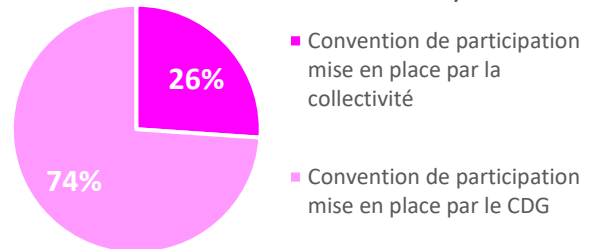
Poids des CDG dans le conventionnement en Santé



Sur les 46 collectivités qui ont mis en place des conventions de participation, 74% ont adhéré à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion.

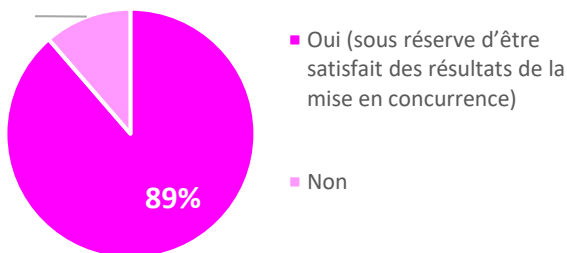
Sur les 25 collectivités ayant mis en place des conventions de participation, 84% d'entre-elles adhèrent à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion.

Poids des CDG dans le conventionnement en Prévoyance



Intérêt des collectivités pour une convention de participation mise en place par le CDG

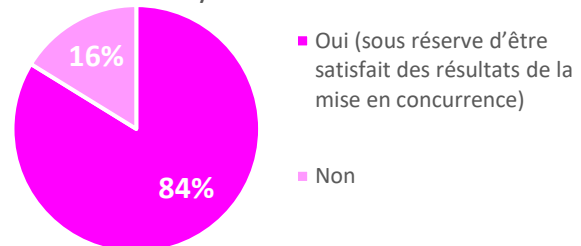
Intérêt pour une convention Santé via le CDG



84% des collectivités se déclarent susceptibles d'adhérer à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion pour le risque « Prévoyance ».

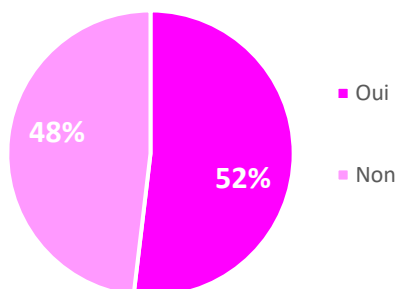
89% des collectivités se déclarent susceptibles d'adhérer à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion pour le risque « Santé ».

Intérêt pour une convention Prévoyance via le CDG



Intérêt des collectivités pour les contrats collectifs à adhésion obligatoire

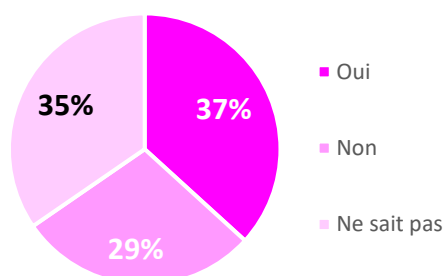
Intérêt des collectivités pour les contrats santé collectifs à adhésion obligatoire via le CDG



52% des collectivités se déclarent favorables à la mise en place d'un contrat collectif à adhésion obligatoire sur le modèle du secteur privé pour la couverture du risque Santé.

37% des collectivités se déclarent favorables à la mise en place d'un contrat collectif à adhésion obligatoire sur le modèle du secteur privé pour la couverture du risque Prévoyance.

Intérêt des collectivités pour les contrats prévoyance collectifs à adhésion obligatoire via le CDG



Principaux enseignements

Un panel représentatif

185 collectivités du département ont participé à la présente enquête.

Les collectivités participantes emploient un total de 6120 agents, dont 69% d'agents relevant de la CNRACL et 31% relevant de l'IRCANTEC.

Faible participation financière des employeurs

36% des collectivités participent actuellement à la couverture santé de leurs agents et 55% à la couverture prévoyance.

54% des collectivités qui participent à la couverture du risque santé de leurs agents ont choisi la procédure de labellisation, contre 37% la convention de participation.

37% des collectivités qui participent à la couverture du risque prévoyance de leurs agents ont choisi la procédure de labellisation, contre 46% la convention de participation.

43% des collectivités allouent une participation mensuelle moyenne inférieure aux futures obligations réglementaires au titre du risque santé (15€/agent/mois).

● Un réel besoin d'accompagnement

Seulement 30% des collectivités modulent leur participation santé dans un but d'intérêt social (revenus des agents/situation familiale des agents...) contre 17% pour la participation prévoyance.

En matière de frais de santé, environ 52% des collectivités tiennent compte de critères non réglementaires pour moduler leur participation, contre 63% en matière de prévoyance. On retrouve des critères tels que la catégorie, l'âge, l'indice majoré, le temps de travail, la cotisation payée par l'agent, etc...

● Un intérêt fort pour les dispositifs proposés par les CDG

84% des collectivités ayant mis en place des conventions de participations santé et 74% ayant mis en place des conventions de participations prévoyance ont adhéré aux contrats proposés par leur Centre de Gestion.

Les collectivités se déclarent susceptibles d'adhérer à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion pour le risque « Santé » pour 89% d'entre elles et pour le risque « Prévoyance » pour 84% d'entre elles.

40% des collectivités déclarent vouloir adhérer aux conventions santé mises en place par le Centre de Gestion dès la prise d'effet (1er janvier 2026), et 52% souhaitent attendre l'obligation de participation.

45% des collectivités déclarent vouloir adhérer aux conventions prévoyance mises en place par le Centre de Gestion dès la prise d'effet (1er janvier 2025), et 47% souhaitent attendre l'obligation de participation.

● Risque Santé

57% des collectivités ont déjà mis en place un montant mensuel moyen de participation supérieur aux futures obligations réglementaires (15€/agent/mois)

50% des collectivités souhaitent que le contrat de frais de santé puisse couvrir les ayants-droits de leurs agents.

65% des collectivités placent en priorité le rapport garanties / cotisations.

55% des collectivités souhaitent que le contrat santé propose au moins 3 niveaux de couverture.

44% des collectivités se déclarent favorables à un niveau de cotisations mensuelles inférieur à 60€.

70% des collectivités se déclarent favorables à la mise en place de cotisations identiques quel que soit l'âge.

77% des collectivités se déclarent favorables à ce que les futurs retraités puissent garder le bénéfice du contrat mis en place par le Centre de Gestion.

52% des collectivités se déclarent favorables à la mise en place d'un contrat collectif à adhésion obligatoire sur le modèle du secteur privé.

● Risque Prévoyance

Au moins 48% des collectivités ont déjà mis en place un montant mensuel moyen de participation supérieur aux futures obligations règlementaires (7€/agent/mois)

77% des collectivités participent à hauteur de plus de 5€ par agent et par mois.

84% des collectivités placent en priorité le rapport garanties/cotisations.

51% des collectivités souhaitent que le Régime Indemnitare (RI) soit intégré dans l'indemnisation proposée au titre des garanties Incapacité temporaire de travail et Invalidité et 41% n'ont pas d'avis sur la question.

50% des collectivités considèrent que le taux de cotisation par les agents doit être inférieur à 2%.

69% des collectivités souhaitent que des garanties Incapacité Temporaire de Travail (ITT) et invalidité soient proposées.

78% des collectivités maintiennent le RI dans les mêmes proportions que le traitement en cas de congé de longue maladie, de maladie longue durée ou de grave maladie.

69% des collectivités ne sont pas favorables à la mise en place d'un délai de stage dans les contrats de prévoyance.

37% des collectivités se déclarent favorables à la mise en place d'un contrat collectif à adhésion obligatoire sur le modèle du secteur privé.

46% des collectivités envisagent de verser jusqu'à 30€ par agent et par mois, de participation et 20% envisagent de verser entre 30 et 60€ par agent et par mois.